

5 octobre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 5 octobre 2015 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire suppléant, Monsieur Martin Chaput. Sont également présents Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Daniel Gravel et Michel Lambert.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2015
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 Octroi d'un contrat d'inspection des systèmes d'alarme incendie du Centre communautaire et administratif et de la Bibliothèque pour une période d'un an
 - 5.3 Fermeture du compte numéro 91224 Caisse Desjardins de Kildare
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2015
 - 6.2 Appui à la gestion de l'offre dans le cadre du partenariat transpacifique (PTP)
 - 6.3 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'autorisation afin de procéder à un échange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et Ferme Denis Coulombe Inc.
 - 6.4 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'autorisation afin de procéder à l'agrandissement de la sablière située sur les lots P74 et P75 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie
- 07- Sécurité publique
 - 7.1 Autorisation Club Mégaroues
 - 7.2 Octroi du contrat de contrôle animalier 2016
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Octroi d'un mandat de surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs automne 2015 et hiver 2016
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Autorisation de paiement pour la réfection du pavage de la rue Bernard – Certificat de paiement numéro 1
- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

2015-10-216

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point « report de la séance ordinaire du 2 novembre au varia.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

- a) Pavage 2^e rang courbe à proximité de la sablière *Sables de Joliette*, les travaux seront réalisés quand ?
- b) Travaux de pavage 2^e rang sur le reste du rang, les travaux seront réalisés quand ?
- c) Est-ce que le conseil municipal a déjà visité le Camping Nadeau ?
- d) Il y a eu un bel article sur le Camping Nadeau en 2015, est-ce que le conseil municipal en a pris connaissance ?
- e) Est-ce que le conseil municipal est conscient des graves inconvénients causés par la poussière aux utilisateurs du Camping Nadeau en raison de la poussière sur les véhicules motorisés ?
- f) Est-ce que le conseil municipal est conscient des retombées économiques du Camping Nadeau et des villégiateurs qui fréquentent Sainte-Mélanie ?
- g) Est-ce qu'il sera possible de mettre de l'abat poussières sur la rue Lavallée en attendant les travaux de traitement de surface en 2016 ?

La période de questions est close à 20 h 36.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-10-217

3.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2015

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2015-10-218

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 septembre 2015.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 septembre 2015.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2015-10-219

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 30 septembre 2015**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 30 septembre 2015 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **319 089.46 \$.**

Décaissements : chèques numéro 7653 à 7658	10 774.62 \$
Comptes fournisseurs : chèques numéro 7659 à 7736	285 759.41 \$
Salaires du mois de septembre	22 555.43 \$

Total de la période : 319 089.46 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2015-10-220

5.2 **Octroi d'un contrat d'inspection des systèmes d'alarme incendie du Centre communautaire et administratif et de la Bibliothèque pour une période d'un an**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services pour l'inspection des systèmes d'alarme incendie de la compagnie Alarme Pro-Tech MV datée du 16 septembre 2015;

POUR CE MOTIF,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat d'inspection des systèmes d'alarme incendie du Centre communautaire et administratif et de la Bibliothèque situé au 10, rue Louis-Charles-Panet pour une période d'une année à la compagnie **Alarme Pro-Tech MV** au montant de trois cent cinquante dollars (350 \$) plus taxes.

Adoptée

2015-10-221

5.3 **Fermeture du compte numéro 91224 Caisse Desjardins de Kildare**

ATTENDU

que le compte numéro 91224 détenu par la Municipalité de Sainte-Mélanie à la Caisse Desjardins de Kildare n'est plus utilisé;

ATTENDU

que ce compte comporte des frais mensuels récurrents que la Municipalité désire économiser;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE FERMER le compte numéro 91224 de la Caisse Desjardins de Kildare;

DE TRANSFÉRER tout solde du compte numéro 91224 au compte numéro 60202 et verser ce solde au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

D'AVISER la Caisse Desjardins de Kildare de la présente;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2015-10-222

6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois de septembre 2015

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 septembre 2015 tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 septembre 2015.

Adoptée

2015-10-223

6.2 Appui à la gestion de l'offre dans le cadre du partenariat transpacifique (PTP)

ATTENDU

que dans le cadre du partenariat transpacifique (PTP), qui fait présentement l'objet de négociations entre le Canada et onze autres pays, l'Union des producteurs agricoles a déposé à la Municipalité une demande d'appui afin de demander au gouvernement fédéral le maintien du système de gestion de l'offre dans les secteurs agricoles concernés;

ATTENDU

que les productions agricoles concernées sont le lait, la volaille et les oeufs;

ATTENDU

que des entreprises agricoles actives dans ces productions sont présentes sur le territoire de la Municipalité et contribuent à sa vitalité socio-économique;

ATTENDU

que l'accès supplémentaire aux marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du PTP serait préjudiciable à ces entreprises;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que, dans le cadre des négociations sur le partenariat transpacifique, la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie les démarches de l'Union des producteurs agricoles visant la conservation de la gestion de l'offre intégrale sans accès supplémentaires.

Adoptée

6.3 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'autorisation afin de procéder à un échange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et Ferme Denis Coulombe Inc.

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande de Ferme Denis Coulombe Inc. afin d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin de procéder à un échange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et Ferme Denis Coulombe Inc., à savoir les lots P74 et P75 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que cette demande est rendue nécessaire suite au déplacement du chemin public « 2^e rang » suite aux travaux d'exploitation d'une sablière par l'entreprise Les Sables Joliette Inc.;

ATTENDU que le déplacement du chemin public « 2^e rang » améliore la géométrie routière de ce secteur et favorise la sécurité de tous les usagers de cette route (villégiature, agricole, extraction) ;

ATTENDU que le tout est décrit dans le rapport de surveillance préparé par monsieur Hugues Francoeur, agronome, daté du 10 septembre 2015 ainsi qu'au plan préparé par la firme Beaudoin-Hurens daté d'août 2015 et portant le numéro de dossier 9331-01;

ATTENDU que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie la demande de Ferme Denis Coulombe Inc. dans sa demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin de procéder à un échange de terrains entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et Ferme Denis Coulombe Inc., à savoir les lots P74 et P75 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande;

QUE tous les documents de cette demande fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

2015-10-225

6.4 Appui à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – demande d'autorisation afin de procéder à l'agrandissement de la sablière située sur les lots P74 et P75 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a reçu une demande de la compagnie Les Sables Joliette Inc. afin d'obtenir une résolution d'appui dans le but de présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin de procéder à l'agrandissement de la sablière située sur les lots P74 et P75 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que cette demande est rendue nécessaire afin de pouvoir procéder au nivellement d'une partie d'un champ en culture ainsi qu'au nivellement d'un talus bordant le chemin public;

ATTENDU que le tout est décrit dans le rapport de surveillance préparé par monsieur Hugues Francoeur, agronome, daté du 10 septembre 2015 ainsi qu'au plan préparé par la firme Beaudoin-Hurens daté d'août 2015 et portant le numéro de dossier 9331-01;

ATTENDU que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie appuie Les Sables Joliette Inc. dans sa demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin de procéder à l'agrandissement de la sablière située sur les lots P74 et P75 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) transmette à la CPTAQ tous les documents inhérents à cette demande;

QUE tous les documents de cette demande fassent partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015-10-226

7.1 Autorisation Club Mégaroues Joliette Inc.

ATTENDU la demande du Club Mégaroues Joliette Inc. datée du 11 septembre 2015 pour l'utilisation d'une section de 300 mètres du chemin du 1^{er} rang pour circulation par les utilisateurs de véhicules hors route;

ATTENDU que cette autorisation n'engage nullement la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie et que l'utilisation d'une partie de l'emprise de la voie publique par des véhicules hors route est sous l'entière responsabilité des conducteurs de ces véhicules et/ou du Club Mégaroues Joliette Inc, demandeur de la présente autorisation;

ATTENDU que la demande d'autorisation déposée par Club Mégaroues Joliette Inc, en date du 11 septembre 2015 constitue la reconnaissance de responsabilité ci-avant mentionnée;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER les membres du **Club Mégaroues Joliette Inc.** à circuler avec leurs véhicules hors route en bordure du 1^{er} rang sur une distance de 300 mètres à partir de l'intersection (clignotant jaune) de la route Pont Baril.

Adoptée

2015-10-227

7.2 Octroi du contrat de contrôle animalier 2016

ATTENDU la proposition datée du 9 septembre 2015 de l'entreprise 9266-3749 Québec Inc. œuvrant sous le nom de « Le Carrefour Canin de Lanaudière » dont la principale place d'affaires est située au 707, boulevard de l'Industrie à Saint-Paul-de-Joliette;

ATTENDU que cette proposition permet de maintenir le coût des licences de chien à trente dollars (30 \$) pour l'année 2016;

ATTENDU le règlement numéro 500-2008 relatif au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite donner l'opportunité à une nouvelle entreprise régionale d'assurer le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard
Appuyé par Monsieur Michel Lambert
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'OCTROYER le contrat de contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'année 2016 (1^{er} janvier au 31 décembre inclusivement) à l'entreprise **9266-3749 Québec Inc.** œuvrant sous le nom de « **Le Carrefour Canin de Lanaudière** » selon les conditions stipulées à l'offre de services du 9 septembre 2015, notamment le maintien du tarif des licences individuelles à trente dollars (30 \$) par chien;

DE MANDATER l'entreprise 9266-3749 Québec Inc. œuvrant sous le nom de « Le Carrefour Canin de Lanaudière » pour l'application du règlement numéro 500-2008 relatif au contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

DE MANDATER monsieur Martin Chaput, maire suppléant et monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2015-10-228

8.1 Octroi du mandat de surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs automne 2015 et hiver 2016

ATTENDU la surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs pour la saison 2015-2016 effectuée par monsieur Sylvain Genest;

ATTENDU la recommandation du service des Loisirs pour la reconduction du mandat de surveillance à monsieur Sylvain Genest;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie le mandat de surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs à **monsieur Sylvain Genest** selon l'horaire prévu pour la période hivernale 2015-2016;

Que les honoraires de services de monsieur Sylvain Genest n'excèdent pas l'enveloppe budgétaire de 700 heures au tarif horaire de douze dollars (12.00 \$) toutes taxes incluses.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2015-10-229

9.1 Autorisation de paiement pour la réfection du pavage de la rue Bernard – Certificat de paiement numéro 1

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** datée du 28 septembre 2015 relative à des travaux de réfection du pavage de la rue Bernard – Certificat de paiement no 1.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant neuf mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-quatorze cents (9 790.94 \$) toutes taxes incluses à l'entrepreneur **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de la rue Bernard - Certificat de paiement no 1, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs BEAUDOIN HURENS INC. en date du 28 septembre 2015;

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection du pavage de la rue Bernard en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506 2008) en y soustrayant toute subvention ou contribution provenant du programme **Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local** du ministère des Transports du Québec ;

D'AUTORISER monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- VARIA

2015-10-230

10.1 Report de la séance ordinaire du 2 novembre 2015

ATTENDU qu'il y a des élections partielles le 1^{er} novembre 2015 pour les postes vacants de maire et de conseiller district numéro 4;

ATTENDU qu'il y a lieu de reporter la séance ordinaire du 2 novembre 2015 au 9 novembre 2015 et de donner avis public de ce report;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Michel Lambert Appuyé par Madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE REPORTER la séance ordinaire prévue le 2 novembre 2015 au 9 novembre 2015 à 20h à la salle d'Ailleboust du centre administratif sis au 10 rue Louis-Charles-Panet;

DE DONNER avis public du report de la séance ordinaire;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 45.

- a) Travaux sur la rue Bernard et subvention du MTQ;
- b) Possibilité d'obtenir une subvention du MTQ pour réaliser des travaux sur le 2^e rang vers le Camping Nadeau.

La période de questions est close à 20 h 55.

2015-10-231

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 56.

Adoptée

Martin Chaput
Maire suppléant

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire trésorier